



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CALVISSON DU 15 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et le quinze juin à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 9 juin 2020

Date d'affichage de la convocation : 9 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Nombre de procurations : 1

Nombre de voix : 27

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, Mme Julie Jouve, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Leccia, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Janet Zaragoza, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni.

Absents excusés :

M. Frédéric Brauge

Mme Marie-Claire Balsan a donné procuration à Mme Béatrice Leccia

Mme Jennifer Euzet

Secrétaire de séance : Mme Julie Jouve

**DEL2020\_038      Conseil Communal d'Action Sociale (CCAS) – désignation des membres.**

M. Le Maire expose :

Vu l'article R123-7, confie au conseil municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs au CCAS.

Vu les articles L123-6, R123-7, R123-8, R123-10, R123-12 et R 123-15 du code de l'action sociale et des familles,

Il convient de définir le nombre d'administrateur siégeant au CCAS, d'élire les conseillers municipaux qui siégeront au CCAS, et d'approuver la nomination des représentants associatifs et de la vie civile, en nombre égal à celui des élus, après consultation d'associations représentatives dans les domaines notamment des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Monsieur le maire propose de fixer 9 le nombre d'administrateurs du CCAS répartis comme suit :

- Le maire, président de droit du conseil d'administration
- 4 membres élus au sein du conseil municipal
  - o Françoise Panafieu
  - o Martine Villeneuve
  - o Jean-Claude Mercier
  - o Clémentine Bouvier
- 4 membres nommés par le maire au titre de l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles
  - o Denise FICHCOTT, représentant l'UDAF du Gard (Union Départementale des Associations Familiales)
  - o Sophie ALMUNEAU, représentant Calade
  - o Danielle MANENT LAMBERT, représentant le Club des 3 Moulins
  - o Marie-Thérèse DUMON, représentant l'ADMR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide:

- De fixer à 9 le nombre d'administrateurs du CCAS répartis comme suit :
  - o Le maire, président de droit du conseil d'administration
  - o 4 membres élus au sein du conseil municipal
  - o 4 membres nommés par le maire au titre de l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles.
- D'approuver la nomination des élus et membres ci-dessus mentionnés.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	26
Procurations	01
Nombre de voix	27
Pour	27
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,  
André SAUZEDE

